

JANVIER 2024

Compléments de **DECLARATION PREALABLE**

Saint-Aubin 39410



Rappel de la demande de compléments

Dans le formulaire :

Rubrique 4.2 :

-Il est fait mention de « *conserver une zone de 800 m² au Nord pour créer un espace Nz, ainsi qu'une zone de stockage de terre au Sud* ». Que signifie « espace Nz » ?

Les demandes de changement de zones dans des documents d'urbanisme peuvent être soumis à une procédure administrative.

Rubrique 4.3.1 : La technique d'ancrage doit être connue lors du dépôt du dossier. Merci d'indiquer s'il s'agira de longrines ou de pieux battus

Au vu des photographies aériennes et des informations fournies en page 9, le site du projet semble boisé. Est-ce qu'un défrichement du site est prévu ? Si oui, préciser sa superficie et fournir un plan localisant précisément la zone à défrichée. Les défrichements peuvent être soumis à autorisation de défrichement au titre du code forestier. Les services de la DDT du Jura pourront vous fournir des précisions sur cette procédure.

Rubrique 4.1 : Préciser les éléments suivants :

-Les caractéristiques des panneaux (hauteur maximale et minimale des panneaux, espacement interstitiel entre les panneaux, espacement entre les rangées de panneaux, technologie et provenance des panneaux..)

-Est-ce que le projet sera raccordé à une ligne HTA ou directement à un poste source ? Si le projet est raccordé à un poste source, indiquer le poste source concerné et si celui-ci est en capacité d'accueillir le projet

-Préciser les caractéristiques de la clôture (hauteurs, si des passages à faune sont prévus et le type de mailles..)

-Est-il prévu l'aménagement de pistes lourdes et/ou légères. Indiquer la longueur, la largeur, la surface et les matériaux utilisés pour le revêtement (enrobés, grave non traité) ou piste enherbée et perméable.

-Merci de confirmer que la zone dédiée à la déchetterie (végéterie) se situe hors de votre projet.

Rubrique 4.3 : Préciser la période à laquelle les travaux sont prévus ainsi que leur durée prévisionnelle

Rubrique 4.5 :

-il est indiqué une puissance unitaire module de 580. Merci de préciser l'unité.

-Ajouter la surface projetée des panneaux, la superficie des parcelles cadastrales concernées par le projet

Rubrique 4.6 : Quel PLUi est concerné par ce projet ?

Page 8, il est indiqué « une haie arborée et arbustive à l'Ouest, au Nord et à l'Est (235 m), composée d'essences locales sélectionnées en accord avec les recommandations de la chambre d'agriculture du Jura, afin de favoriser la création de nouveaux habitats ». Merci de fournir les recommandations de la Chambre d'agriculture.

Page 9, ligne 1 : Le texte situé hors de la case n'est pas accessible à la lecture. Je vous remercie de réduire la police ou de modifier la mise en page afin que « l'ascenseur » fonctionne comme pour les autres cases.

Hors formulaire :

-Fournir un plan localisant le tracé du raccordement de la centrale photovoltaïque à la ligne HTA ou au poste de source et indiquer sa longueur.

Dans la mesure du possible, il convient de mettre en jour le formulaire de saisie de votre demande, à partir de votre espace « pétitionnaire » sur le portail de l'évaluation environnementale, en y insérant les informations complémentaires.

Cordialement,



Problème technique sur le portail de saisie – Transmission des informations incomplètes

Bonjour,

Nous souhaitons vous signaler des difficultés rencontrées lors de la dépose de la demande de cas par cas, liées à une perte d'information entre le portail de saisie et le document PDF édité via celui-ci, qui est ensuite étudié par vos services. Voici les principaux points identifiés :

1. Limitation des cadres texte :

Le portail permet la saisie de textes longs, mais le PDF généré affiche des cadres trop petits, rendant certaines informations invisibles. Il n'est malheureusement pas possible de réduire la taille de la police, comme demandé dans votre complément. Nous joignons ici une copie des champs modifiés pour répondre aux compléments.

2. Affichage des grandeurs caractéristiques :

Bien que le portail exige de remplir trois champs (nom de la grandeur, valeur et unité), le PDF généré ne fait pas apparaître l'unité, et la liste des grandeurs soumises est incomplète.

3. Impossibilité de déposer une pièce dédiée aux compléments :

Le portail ne permet pas de joindre une pièce spécifiquement réservée à la réponse aux compléments. Nous avons donc inclus ces réponses dans l'annexe complémentaire 1 (« Résumé non technique ») déjà fournie. Vous y trouverez tous les éléments demandés hors formulaire.

Pour répondre de manière complète à votre demande de compléments, nous avons modifié les champs directement sur le portail et vous transmettons ici une copie intégrale des textes saisis (ajouts en gras), ainsi que les compléments hors formulaire.

Nous restons à votre disposition pour toute précision ou action complémentaire de notre part.

Compléments sur formulaire de demande

4.1

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance d'environ 0,999 MWc, sur une surface de 0,92 ha au sein de deux parcelles totalisant 1,46 ha, situées dans la commune de Saint-Aubin (parcelles ZP93 et ZP95). Ces parcelles, comprenant une ancienne gravière transformée en décharge comblée par des déchets et inutilisée depuis 1995, sont classées en zone A du PLUi. **La déchetterie se situe en dehors du projet.**

Le parc sera composé de 1 724 modules photovoltaïques de couleur bleue (**DMEGC Solar - N-Type Bifacial - Chine**), disposés en tables constituées de rangées de quatre modules à l'horizontal (**point bas : 1,1m - point haut : 3,3 m, espace interstitiel : 2cm, inter-rang : 2m**). **Étant donné l'ancien usage de décharge du terrain, leur fixation sera sur des longrines (dont les dimensions seront précisées par l'étude de structure qui a lieu après l'obtention de la DP).**

Un local technique de couleur sable clair, d'une surface de plancher de 14,88 m², abritera un poste de transformation et un poste de livraison. Une piste de circulation interne ainsi que des aires de retournement, conformes aux recommandations du SDIS (**voirie lourde-grave non traité 230 m**), seront également aménagées. Le terrain sera clôturé (**point bas 20 cm, point haut 2 m, permettant le passage de la petite et moyenne faune**). Il sera accessible à l'Ouest via un portail à deux battants d'une largeur de 7 mètres.

La centrale sera raccordée à la ligne HTA la plus proche selon le tracé choisi par Enedis lors de la demande de raccordement qui sera faite après l'obtention de la DP.

Plus d'infos sur l'annexe facultative 1 résumé non technique. Voir Plan en annexe 4.

4.2

Le projet photovoltaïque sera développé dans une zone classée A du PLUi. Le terrain, appartenant à la commune, non déclaré à la PAC depuis toujours, est une ancienne gravière transformée en décharge, inutilisée depuis 1995.

La centrale sera implantée uniquement sur l'ancienne décharge en zone A. En effet, elle évitera, en accord avec la mairie et la communauté de communes, une zone de 800 m² au Nord (réservée pour la création d'un espace Nz : gens du voyage (voir PLUi), sans lien avec le projet PV), ainsi qu'une zone de stockage de terre au Sud de la parcelle (sans lien avec le projet PV).

Ce projet PV de petite envergure, réversible et à faible emprise au sol, s'inscrit pleinement dans les objectifs européens, nationaux et régionaux d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Bourgogne-Franche-Comté, publié en septembre 2020, met en avant cet engagement dans son chapitre "Accompagner les transitions" et l'objectif "Accélérer le déploiement des EnR en valorisant les ressources locales".

Implantée sur un terrain inexploité et laissé en friche, la centrale produira 1,2 GWh d'électricité locale et décarbonée chaque année, alimentant ainsi 263 foyers. Par ailleurs, le projet générera des retombées économiques pour la Commune de Saint-Aubin et la Communauté d'agglomération du Grand Dole, grâce aux recettes fiscales liées à l'exploitation de la centrale. La commune, propriétaire du terrain, percevra également un loyer au titre du bail emphytéotique.

4.3.1

La construction de la centrale photovoltaïque nécessitera certains aménagements, mais pas de travaux d'ampleur. Les aménagements prévus seront les suivants :

- Création de tranchées pour le passage des câbles électriques **s'ils peuvent être enterrés (selon les études de sol qui seront faites après la DP)**

- **Pose des structures fixées au sol par longrines**

- Montage et installation des modules photovoltaïques sur les structures

- Mise en place du local technique (poste de livraison et de transformation)

S'ensuivra la phase de raccordement au réseau électrique qui sera la dernière étape : raccordement des panneaux entre eux, puis des onduleurs, du disjoncteur, du compteur et du transformateur présents dans le local technique.

Les travaux s'étaleront sur **TROIS MOIS (3 mois)** et **débuteront environ en décembre 2026**. Le chantier sera divisé selon les phases suivantes (certaines se dérouleront en parallèle) :

- Préparation du chantier : 1 mois

- Tranchées **(si besoin)** et réseaux internes : 1 mois

- Montage des structures : 6 semaines

- Pose des panneaux : 1 mois

- Pose des autres constituants de la centrale : 3 semaines

- Finalisation de l'installation et remise en état : 1 mois

Afin de réduire au maximum la perturbation des espèces locales faunistiques et floristiques, la phase de travaux ainsi que le démantèlement de la centrale se feront en dehors des périodes de fortes sensibilités pour ces espèces (hibernation/hivernation, reproduction).

Le projet n'est pas soumis à une autorisation de défrichement, car le terrain fait partie du domaine privé de la commune et sa superficie est inférieure à 4 ha. Comme le montre l'annexe photographique déjà fournie, la végétation sur place est principalement constituée de ronces car l'ancienne décharge n'est actuellement pas entretenue. Les arbres à retirer sont identifiés individuellement sur le plan déjà fourni (19 arbres).

4.5

Le portail de saisie semble rencontrer une erreur technique. Il est actuellement impossible de répondre directement sur celui-ci, car toutes les données requises y ont déjà été complétées. Voici un récapitulatif des informations qui ont été saisies dans le portail lors de la demande :

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet *

Surface totale du terrain

Valeur(s) *

1,46

Unité *

ha

Grandeurs caractéristiques du projet *

Surface solarisable envisagée

Valeur(s) *

0,92

Unité *

ha

Grandeurs caractéristiques du projet *

Nombre de modules

Valeur(s) *

1274

Unité *

modules

Grandeurs caractéristiques du projet *

Hauteur des bords supérieurs et inférieurs des panneaux

Valeur(s) *

1,1 - 3,3

Unité *

m

Grandeurs caractéristiques du projet *

Dimensions local technique (toiture comprise)

Valeur(s) *

6,2 x 2,68 x 3,63

Unité *

m

Grandeurs caractéristiques du projet *

Profondeur des pieux dans le sol (si pieux battus)

Valeur(s) *

Entre 80 et 150

Unité *

cm

Grandeurs caractéristiques du projet *

Puissance unitaire module

Valeur(s) *

580

Unité *

W/Module

4.6

Parcelles ZP 93 et ZP95 - Commune couverte par un PLUi zonage A (**PLUi Grand Dole**). Dans cette zone les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés" sont autorisés sous condition.



Pour l'adresse : Pas de numéro de rue. Au lieu de l'ancienne décharge. Coordonnées : 5°20'9"E 47°1'16"N

6.1 Milieu naturel – Page 8

Le site ne se situe dans aucun espace protégé au niveau national ou régional. Les travaux seront réalisés en priorité en dehors des périodes sensibles pour la faune. Les 19 arbres abîmés et produisant de l'ombrage seront retirés et compensés par la plantation d'une haie arborée et arbustive à l'Ouest, au Nord et à l'Est (235 m), composée d'essences locales sélectionnées en accord avec les recommandations de la chambre d'agriculture du Jura, afin de favoriser la création de nouveaux habitats. **Une pépinière sera mandatée, après l'obtention de la DP, pour identifier les espèces locales les mieux adaptées au sol particulier de l'ancienne carrière, et la sélection finale sera soumise à la chambre d'agriculture du Jura. Les essences pourraient inclure par exemple le frêne, le saule, le charme, le chêne, l'aulne ou le tilleul (liste non exhaustive).**

6.1 Nuisance – Page 9

Il est impossible de modifier la taille de la police sur le portail de soumission de demande. Voici le texte complet :

Le trafic sera limité aux périodes de chantier, soit environ 3 à 5 mois lors de l'installation et du démantèlement. Une aire de stationnement, de déchargement et de stockage du matériel sera aménagée sur le site. Des mesures de réduction des nuisances seront mises en place dès le début des travaux et jusqu'au démantèlement, afin de minimiser la gêne pour les riverains. **Voir annexe complémentaire 4 ERC.**

Compléments hors formulaire

Comme précisé dans le paragraphe IV.2 de l'annexe complémentaire 1 Résumé non technique déjà fournie :

La solution de raccordement sera déterminée **après l'obtention du Cas par Cas et de la Déclaration Préalable**. Orion Energies sera responsable de la partie électrique située sur le site, tandis **qu'Enedis gèrera celle située sur les voies publiques**.

Pour une centrale de cette taille, un raccordement **direct à une ligne HTA** est envisageable. Enedis choisira généralement **la ligne la plus proche**, et le tracé électrique privilégiera les routes et chemins **pour limiter la longueur du raccordement** et réduire les travaux d'excavation. Le cheminement sera intégralement souterrain.

Dans ce projet, la ligne HTA la plus proche se situe à **423 m au nord**, sur la route de Lons.

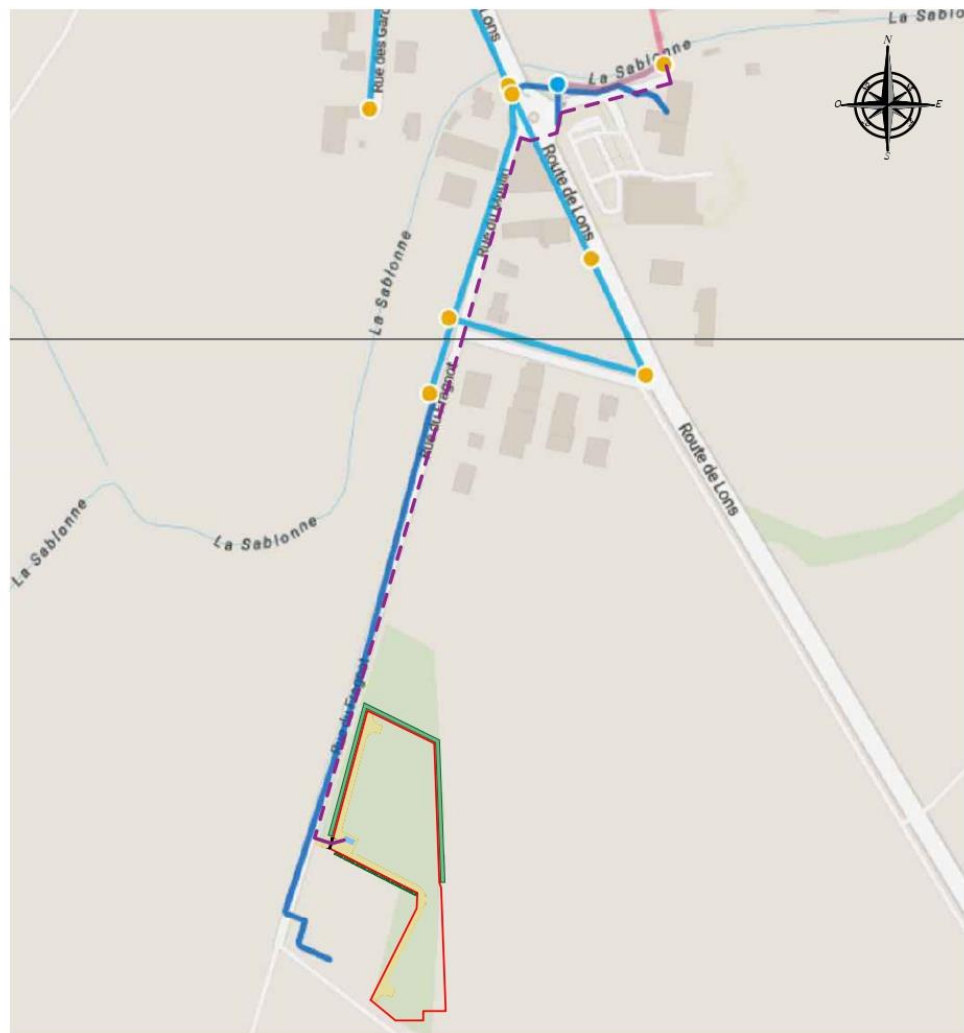
Un plan est fourni pour localiser le tracé potentiel entre le local technique du site et cette ligne HTA. Cependant, Enedis pourrait, à sa discrétion, sélectionner un chemin différent.



LEGENDE

-  Panneaux photovoltaïques
-  Local électrique : 6,2*2,68*3,63m
(poste de livraison et transformateur)
-  Bâche incendie de 120 m³ :
11,7*8,88*1,6 m
-  Voirie externe
-  Voirie interne adaptée SDIS
-  Bâtiments existants
-  Place de stationnement (8 * 4 m)
-  Haie à planter
-  Haie déjà plantée pour la végétation
-  Surface en herbe de la végétation
-  Arbre à supprimer
-  Point d'écoulement agricole
-  Portail d'entrée
-  Clôture
-  Limites cadastrales du terrain
-  Cadastre

-  Lignes aériennes HTA
-  Lignes aériennes BT
-  Lignes souterraines HTA
-  Lignes souterraines BT
-  Postes source ou HTA/HTA
-  Postes HTA/BT
-  Poteaux HTA ou BT



ÉCHELLE : 1/4000

--- Chemin potentiel

POTENTIEL CHEMIN DE RACCORDEMENT
CENTRALE / LIGNE HTA

MOA et MOE

ORION ENERGIES,
12 boulevard Victor Hugo
92110 Clichy
contact@orionenergies.com
Tel: 01 40 70 02 05

DATE

24/01/2025

